



Sortir par un rachat d'une part d'une donation partage

Par **rustaud**, le **19/01/2016** à **23:54**

Chers Maîtres,
Mes parents ont donné à leur 4 enfants un bien.(sans usufruit)
Nous devons y faire des travaux d'assainissements obligatoires. un des 4 enfants ne veut pas participer et demande que les 3 autres enfants lui rachète sa part.
Il ne s'agit pas vraiment d'une grosse somme mais cet achat de sa part nous pose problème pour ensuite faire les travaux.
Nous avons fait évaluer ce bien.
Si mon frère accepte la position basse de l'expertiser
que devons nous faire, prévoir ?
Somme-nous obligés d'aller devant notaire ?
Qui paiera les frais notariés de cet , pour nous, achat ?
à quoi devons nous penser pour que personne ne soit lésé ?
s'agit-il d'un achat habituel ou est-ce autre chose pour le droit ?
(par exemple juste la résolution d'un partage ?)
Ensuite si mon frère ne veut pas de cette proposition sur la position basse de l'évaluation, pouvons nous l'obliger au frais de l'assainissement obligatoire ?
Merci pour votre aide.
Cordialement
Rustaud